

Code éthique de la société ADS

L'éthique ne se décrète pas, elle se travaille et s'entretient au quotidien.

Le présent code de conduite et d'éthique nous permet de concrétiser, en mots et de manière pérenne, notre savoir-être. Il est édicté afin que chacun, membre du Conseil d'administration, de la direction, de l'encadrement, collaboratrice et collaborateur, se rappelle les valeurs et principes fondamentaux qui doivent guider toutes nos activités. Au sein d'ADS, nous travaillons sans relâche, afin de fournir à notre clientèle les meilleurs produits et les solutions les plus efficaces. En tant qu'acteur clé de la vie économique et sociale, nous avons besoin que nos clients nous accordent pleinement et durablement leur confiance. Pour ce faire, notre comportement se doit d'être irréprochable. L'ensemble de nos tâches s'appuie sur des valeurs fortes soutenues par nos collaboratrices et collaborateurs, qui les vivent pleinement dans le cadre de leurs responsabilités quotidiennes. Il est essentiel que nous gardions tous à l'esprit les règles énoncées dans ce code de conduite et d'éthique, afin de contribuer au succès de notre entreprise tout en répondant pleinement aux attentes de nos clients.

Le présent code d'éthique s'inscrit dans le dispositif de la politique de lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme de la Compagnie des Alpes.

Nous respectons les normes et les bonnes pratiques

Nous nous engageons à respecter toutes les réglementations nationales et internationales applicables à nos domaines d'activité. De même, nous tenons compte des bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise.

Nous tenons à l'intégrité de chacun et au respect d'autrui.

La santé et la sécurité de notre personnel sont primordiales et nous mettons tout en œuvre pour les préserver. Nous respectons et faisons respecter à cet égard les règles de l'entreprise en termes de sécurité au travail. Nous veillons à ce que les éléments de protection individuelle et ou collective les plus adaptés soient utilisés.

Nous entretenons des relations de travail empreintes de respect et d'humanité. Nous défendons et promovons le principe d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous cherchons à favoriser au maximum la diversité. Le harcèlement et les discriminations sous toutes leurs formes ne sont en aucun cas tolérés. Nous attendons de nos collaboratrices et collaborateurs qu'ils se comportent de manière respectueuse les uns envers les autres. Ils doivent notamment s'abstenir de tout propos ou comportement constitutif de harcèlement physique, moral ou sexuel, d'acte discriminant ou de propos portant atteinte à la personnalité de l'autre de tels agissements constituent une faute grave pouvant entraîner l'application des sanctions jusqu'aux plus lourdes prévues dans notre règlement intérieur, ainsi qu'une sanction pénale et civile.

L'entreprise dispose d'un référent en matière de harcèlement sexuel ou d'agissement sexiste désigné parmi les représentants du Comité Social et Économique, formé spécialement à la prise en compte des situations pouvant survenir.

Nous disposons d'un cadre social de qualité structuré et évolutif.

Nous considérons le partenariat social comme étant un élément important de la gestion de l'entreprise et des ressources humaines. À cet égard, un climat de compréhension et de confiance doit présider aux rapports de travail, tant pour assurer l'efficacité de la société que pour satisfaire les aspirations de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous nous efforçons de créer et de maintenir un climat de travail sain et propice à la collaboration.

L'entreprise a construit au fil des années, par la négociation avec les partenaires sociaux et représentants de personnel, un cadre de référence constitué de multiples accords d'entreprise garantissant un statut social de très bon niveau à l'ensemble des collaborateurs, au-delà des dispositions légales ou conventionnelles.

Au travers d'une relation constructive, l'ensemble de ce dispositif évolue chaque année. Les évolutions réglementaires ou sociétales sont prises en considération

Nous ne nous laissons pas corrompre et nous sommes dignes de confiance.

Informations confidentielles et données personnelles

Nous nous engageons à recueillir et à traiter toutes les informations confidentielles ou les données personnelles concernant nos clients, nos fournisseurs et nos salariés conformément aux dispositions légales applicables en la matière. En particulier, nous ne donnons aucun accès à des informations confidentielles ou des données personnelles à des personnes non autorisées, que ce soit à l'interne ou à l'externe. Nous nous abstenons de tout usage abusif de ces données, que ce soit à notre avantage ou dans le but d'octroyer un avantage à un tiers.

Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous avons désigné un DPO au sein de notre entreprise. Chacun (client, fournisseur ou salarié) a la possibilité de lui adresser une demande relative aux données à caractère personnel sur une adresse mail dédiée ou par courrier.

Corruption

L'intégrité est au cœur de tout ce que nous entreprenons. C'est une priorité qui s'inscrit plus largement dans une volonté permanente de respecter nos parties prenantes tels que nos collaborateurs, actionnaires, clients, partenaires et les pouvoirs publics et de mettre tout en œuvre pour garantir l'exercice de nos activités en toute légalité de manière responsable, transparente et éthique.

Nous refusons toute forme de corruption et n'accordons aucun avantage indu, que ce soit à des partenaires commerciaux pour obtenir un contrat ou à des autorités pour favoriser un comportement particulier. De même, nous n'acceptons pas de tels avantages indus. Tout au plus, nous pouvons offrir et accepter des cadeaux de courtoisie ou des invitations s'inscrivant dans les pratiques

commerciales usuelles. À cet égard, nous nous conformons à nos directives internes. Nous respectons les règles de la libre concurrence et rejetons tous les accords visant à limiter la concurrence.

L'entreprise dispose d'un code de conduite établi par le groupe Compagnie des Alpes, diffusé largement en interne et l'ensemble des responsables ou collaborateurs potentiellement concernés a suivi une formation pour garantir son respect et son application rigoureuse.

Conflits d'intérêts

Notre travail n'est en aucun cas guidé par des intérêts personnels et nous devons tout mettre en œuvre pour éviter les conflits d'intérêts. Si, dans certaines circonstances, un conflit d'intérêts ne peut être évité, nous nous engageons à en parler ouvertement et à prendre toutes les mesures adéquates pour éviter des conséquences dommageables. En particulier, nous abordons ouvertement à l'interne les intérêts personnels ou financiers en lien avec des fournisseurs, des concurrents ou d'autres tiers qui seraient susceptibles d'influencer l'objectivité de notre travail. Dans de tels cas, les membres d'organes sociaux ou collaboratrices et collaborateurs concernés par un conflit d'intérêts ne prendront pas part aux décisions.

Nous sommes honnêtes avec nos clients et nos partenaires commerciaux.

Nous fournissons des produits et des services adéquats et de qualité à nos clients. Nous nous efforçons de comprendre les besoins de nos clients, d'avoir une attitude dynamique et innovante. Nous devons nous montrer loyaux et dignes de confiance en toute circonstance. Les mandats confiés à des tiers le sont conformément aux dispositions légales applicables (en particulier, celles relatives aux marchés publics) et à nos directives internes.

Nous protégeons l'environnement avec un objectif de développement durable.

Nous sommes respectueux de l'environnement et nos actions s'inscrivent dans la durabilité. Nous sommes conscients de la responsabilité sociale et environnementale qui est la nôtre et veillons à une gestion optimale de nos actifs et des ressources naturelles.

Cet engagement en faveur du développement durable est incarné par un groupe de travail appelé « La Ruche » au sein de l'entreprise. La Ruche se définit comme étant un collectif engagé au sein d'ADS pour impulser et animer la transformation environnementale du domaine des Arcs. Sa mission est d'initier et de mettre en œuvre de nouvelles actions en faveur du développement durable ; d'avoir un regard sur l'ensemble des sujets de l'entreprise et leur déroulement.

Nous réagissons en cas de non-respect du code de conduite.

Cas de violation du code

Tout cas de non-respect du code de conduite et d'éthique doit être signalé au supérieur hiérarchique direct afin qu'il puisse prendre les mesures adéquates. Si le supérieur hiérarchique est impliqué ou susceptible d'être impliqué, la collaboratrice ou le collaborateur peut s'adresser à l'échelon hiérarchique supérieur ou à un membre de la direction. Dans tous les cas, les informations seront traitées de manière confidentielle. Aucune mesure de représailles à l'encontre d'une collaboratrice ou d'un collaborateur ayant dénoncé de bonne foi une situation non conforme ou ayant refusé de participer à des actes répréhensibles ne sera tolérée.

Comportement inapproprié

Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement inapproprié, vous pouvez contacter les ressources humaines. Les informations recueillies seront traitées avec la plus grande confidentialité par des partenaires RH spécialement formés. De plus, aucune démarche ne sera initiée sans l'accord de la collaboratrice ou du collaborateur ayant dénoncé une situation de harcèlement.

Le présent Code d'éthique a été approuvé par le Conseil d'Administration du 29 avril 2022.

LES ARCS PEISEY VALLANDRY Compagnie des Alpes